88B109

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE ROMANS LE

20 JUIN 2007

N°1878

ABC INFORMATIQUE
Société à responsabilité limitée
au capital de 45 734,7 euros
Siège social : 12, Rue Monnet - B.P. 9
26901 VALENCE CEDEX
344195722 RCS ROMANS

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2006

Le soussigné Alain BERTOLAMI, gérant non associé de la société ABC INFORMATIQUE, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2006, par l'EURL HOLDING BERTOLAMI, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 octobre 2006, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2006, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 122 110 euros contre 1 959 296 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 8,31 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 618 125 euros contre 564 544 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 9,49 %

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 257 839 euros contre 240 866 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,05%

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 1 491 969 euros contre 1 448 264 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 3,02 %

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 674 208 euros contre 553 141 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 21,89 %

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de 9 897 euros des produits et frais financiers, il s'établit à 684 105 euros contre 561 353 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :
- du résultat exceptionnel de 2 605 euros contre 3 060 euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 243 560 euros contre 196 845 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2006 se solde par un bénéfice de 443 150,07 euros contre un bénéfice de 367 568,29 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 20,56 %

- Proposition d'affectation du résultat.

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 443 150,07 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	443 150,07 euros
Prélèvement sur le compte « autres réserves »	56 849,93 euros
A titre de dividendes global à l'associé unique Soit 166,67 euros par part	500 000,00 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 413 327,78 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006 **non éligibles** à la réfaction de 40 % s'élève à 500 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé les distributions de dividende qui ont été effectuées au titre des trois derniers exercices.

EXERCICE	DIVIDENDE NET	AVOIR FISCAL
N-1	150 000,00	
N-2	120 000,00	60
N-3	120 000,00	60 000,00

- Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

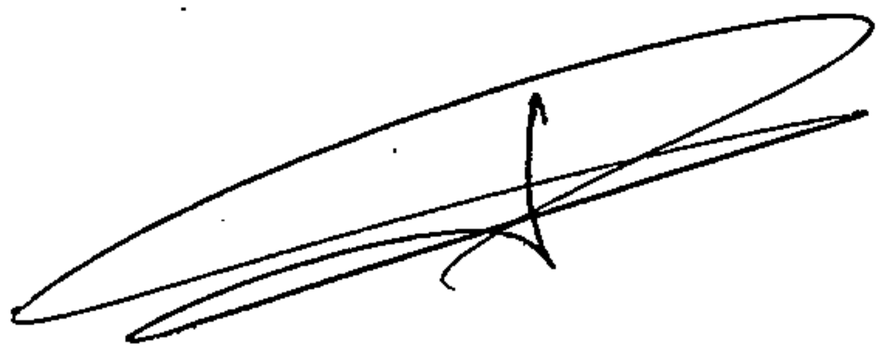
GERANCE ET CONTROLE DE LA SOCIETE

- Rémunération du gérant.

Nous vous proposons aussi de bien vouloir fixer la rémunération du gérant.

Fait à VALENCE CEDEX
Le 12 février 2007

Alain BERTOLAMI
Gérant



ABC INFORMATIQUE
Société à responsabilité limitée
au capital de 45 734,7 euros
Siège social : 12, Rue Monnet - B.P. 9
26901 VALENCE CEDEX
344195722 RCS ROMANS

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1ER MARS 2007

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2006

DEUXIEME DECISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance, et décide d'affecter le bénéfice de 443 150,07 euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	443 150,07 euros
Un prélèvement sur les réserves	443 150,07 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	500 000,00 euros
A titre de dividende global à l'associé unique Soit 166,67 euros par part	500 000,00 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006 **non éligibles** à la réfaction de 40 % s'élève à 500 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé les distributions de dividende qui ont été effectuées au titre des trois derniers exercices.

EXERCICE	DIVIDENDE NET	AVOIR FISCAL
N-1	150 000,00	
N-2	120 000,00	60
N-3	120 000,00	60 000,00

Certifié conforme
La Gérance